

LE PÉDIÇURE-PODOLOGUE

Le pédiçurie-podologue intervient sur les troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques ainsi que sur les affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et des interactions avec l'appareil locomoteur.

Professionnel de santé, réalisant notamment des soins de première intention, le pédiçurie-podologue intervient également sur les pathologies et les manifestations locales et non systémiques liées au pied. Cette prise en charge peut être éducative, préventive, curative, nécessiter un traitement à long terme, ou relever de la recherche.

Les compétences cliniques du pédiçurie-podologue doivent lui permettre de différencier une atteinte locale du pied d'une maladie systémique, de distinguer les pathologies relevant de traitements podologiques de celles relevant de la compétence du médecin. L'exercice de la profession est soumis à l'inscription au tableau de l'ordre national des pédiçures-podologues.

Le pédiçurie-podologue exerce essentiellement en cabinet libéral, dans les réseaux ou dans des cabinets ou maisons de santé pluridisciplinaires. Il peut également être salarié dans un établissement de santé.

(*Bulletin officiel santé-protection sociale-solidarité N°2012/06*)

LES ÉTUDES DE PÉDIÇURIE-PODOLOGIE

Le Diplôme d'Etat de pédiçurie-podologue atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier de pédiçurie-podologue. La durée de la formation est de 3 années soit 6 semestres.

Les enseignements sont répartis en formation théorique et pratique (cours magistraux et travaux dirigés), en formation clinique (stages) et en travail personnel guidé.

Le Diplôme d'Etat de pédiçurie-podologue correspond à 180 crédits européens (ECTS).

Les enseignements théoriques et pratiques sont divisés en **Unités d'Enseignement** (UE) réparties en cinq "grandes unités" (*Sciences Physiques, Médicales et Biologiques - Sciences Humaines, Sociales, Droit et Gestion - Sciences et Fondements de la Pédiçurie-Podologie - Pratiques Cliniques et Thérapeutiques en Pédiçurie-Podologie - Méthodes et Outils de Travail*) et en **Unités d'Intégration** (UI) des Savoirs et Développement Professionnel du Pédiçurie-Podologue.

La formation clinique permet la réalisation des activités du métier de Pédiçurie-Podologue sur les lieux de stage de l'Institut (*établissements hospitaliers, maisons de retraite, I.M.E., complexes sportifs, etc.*). Les compétences relatives à ces activités sont à valider tout au long de la formation et sont nécessaires à l'obtention du Diplôme d'Etat de Pédiçurie-Podologue.

Elles sont divisées en 10 "grandes compétences" elles-mêmes sous-divisées en compétences détaillées :

1. Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédiçurie-podologie.
2. Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédiçurie-podologie.
3. Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédiçurie-podologie.
4. Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en pédiçurie-podologie et en santé publique.
5. Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention.
6. Évaluer et améliorer sa pratique professionnelle.
7. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
8. Gérer une structure et ses ressources.
9. Coopérer avec d'autres professionnels.
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

La validation de ces compétences est inscrite au fur et à mesure de la formation dans le *portfolio* de l'étudiant.

→ MODALITÉS D'EXAMEN

Chaque Unité d'Enseignement est évaluée en session semestrielle. Deux sessions d'examen sont organisées.

La commission semestrielle attribue les crédits correspondant aux Unités

d'Enseignement. Les crédits sont attribués quand la note globale de l'Unité d'Enseignement est supérieure ou égale à 10/20. Le passage en semestre 3 et 5 (2ème et 3ème année d'études) dépend du nombre de crédits obtenus lors des évaluations (1 semestre correspond à 30 ECTS).

→ DIPLOME D'ETAT DE PÉDIÇURIE-PODOLOGUE

Le Diplôme d'Etat s'obtient par la validation de toutes les Unités d'Enseignement et d'Intégration ainsi que par la validation de toutes les compétences liées aux activités du métier de pédiçurie-podologue.

NOMBRE DE PLACES

55 nouveaux élèves en 1^{ère} année pour la rentrée scolaire, sauf modification ministérielle ultérieure éventuelle, et sous réserve de reports d'admission de l'année précédente.

ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée à la production :

- d'un certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psycho-pathologique incompatible avec l'exercice de la profession de pédicure-podologue.
- d'un certificat médical de vaccinations antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique et contre l'hépatite B.

Ce certificat devra également préciser que le candidat a subi un test tuberculinique et que celui-ci est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées.

Vaccination contre l'Hépatite B :

L'étudiant devra justifier dès son inscription à l'IFPP de sa vaccination contre l'Hépatite B ou du moins que la vaccination est en cours :

TOUTE CONTRE INDICATION EST INCOMPATIBLE AVEC L'INSCRIPTION DEFINITIVE.

Aucune mutation n'est accordée durant la scolarité.
Le candidat, lors de son admission, s'engage à poursuivre la totalité de ses études à Lille.

IFPP VIE PRATIQUE

FRAIS DE SCOLARITE

En première année, les frais de dossier s'élèvent à 520 € (*un seul versement pour les 3 années*).

Pour l'année 2020/2021, les droits de scolarité sont de 9 320 € en première année et comprennent la scolarité, les contrôles médicaux, les assurances accidents du travail (stages et TP) la responsabilité civile professionnelle et également la fourniture d'un membre inférieur (squelette) pour les travaux pratiques d'anatomie.

Ces frais de scolarité sont payables :

- en une fois avant la rentrée scolaire avec escompte de 1,5 %
- au trimestre (1/3 à l'inscription, 1/3 mi-Décembre, 1/3 mi-Mars)
- mensuellement par prélèvement automatique (de Septembre à Juin)

Le montant de la scolarité sera réactualisé pour 2021/2022

L'Institut se charge de commander le matériel de pédicurie-podologie nécessaire à la formation pour chaque étudiant entrant. Le montant correspondant à cette commande s'élève à environ 1 200 € par étudiant et sera payable par chèque lors de l'inscription définitive de l'étudiant à l'IFPP.

AIDES FINANCIERES

Bourses du Conseil Régional Hauts-de-France (sur critères sociaux) montant de la bourse entière : 5 849 € (en 2020/2021)

Bourses d'études sanitaires et sociales

151 avenue du Président Hoover 59555 LILLE Cedex

N° Vert : 0800 026 080 bess@hautsdefrance.fr

<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>

Bourses exceptionnelles et Prêt d'Honneur

Renseignez-vous auprès du Conseil Régional de votre région d'origine

<https://www.all-lacatho.fr/fr/content/62-autres-aides>

Bourses au mérite accordées sur dossier par l'Université Catholique de Lille en septembre pour les 2^{ème} et 3^{ème} années d'études

lesfacultes@univ-catholille.fr 03 20 13 40 00

Aides spécifiques pour les étudiants ayant un passé professionnel

Contactez votre Pôle Emploi de rattachement, FONGECIF...

Des solutions de financement existent, l'Institut peut orienter les étudiants auprès de ses divers partenaires.

LOGEMENT

1 500 logements sont réservés aux étudiants de l'Université Catholique de Lille (240 à 555€/mois) Réserve prioritaire pour les étudiants de 1^{ère} année dans la Résidence Saint Claude, à proximité de l'Institut IKPO à Lille.

<https://www.all-lacatho.fr/fr/liste-residences>

ALL (Tous les services de la vie étudiante)

47 boulevard Vauban - LILLE

Tél : 03 20 15 97 76

<https://www.all-lacatho.fr>

Aide Personnalisée au Logement

CAF du Nord

59863 LILLE CEDEX 9

Tel : 0810 25 59 80

RESTAURATION

Deux salles avec micro-ondes sont accessibles dans nos locaux.

De nombreux services de restauration universitaires sont ouverts à nos étudiants à l'Université Catholique de Lille.
(selfs, sandwicheries, restaurants)

SECURITE SOCIALE / CVEC (Contribution Vie Etudiante de Campus)

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois en enseignement supérieur restent rattachés à leur Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour le remboursement de leurs frais de santé. Ils restent affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale, généralement celui de leurs parents, quel qu'il soit (régime général, agricole ou autre).

Les étudiants (exceptés les étudiants boursiers) devront s'acquitter d'une Contribution Vie Etudiante d'un montant de 92 € (le montant sera versé au CROUS - cf. loi du 8 mars 2018). - <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

BIBLIOTHEQUE

BUV - Bibliothèque Universitaire Vauban - 60 rue du Port à Lille <http://lol.univ-catholille.fr>

IFPP VIE ASSOCIATIVE

Bureau des Sports : les étudiants peuvent pratiquer de nombreux sports et participer à des événements sportifs via le bureau des sports

Bureau des étudiants : les étudiants de podologie organisent des animations dans le cadre de la vie étudiante via leur association.
Contact BDE Podologie : bdepodo@gmail.com

Bénévolat IKPO Sport : les étudiants de 3^{ème} année en podologie prodiguent des soins bénévolement lors de manifestations sportives. benevolat.ifpp@gmail.com
<https://www.facebook.com/IKPO-556716934488885>

IFPP MEMBRE DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE

Les étudiants bénéficient de l'ensemble des structures, associations et services du Campus Université Catholique de Lille.

www.univ-catholille.fr

Représentation étudiante de la fédération : 03 20 30 60 26 – contact@fede-lille.com

SPORT

IKPO réserve un créneau de 2h au complexe sportif St Martin à Ennetière-en-Weppes pour permettre aux étudiants de faire du sport (rugby, foot, volley, tennis, basket, tennis de table...). Pour les sportifs, de nombreuses structures sportives, sur le campus, sont mises à disposition et des activités encadrées sont dispensées : sports collectifs, musculation, cardio-training, zumba, step... Des rencontres sportives entre étudiants de différents cursus sont également organisées telle que « Les Inter-Cathos » en mars.

www.all-lacatho.fr

CULTURE

Des événements culturels (théâtre, conférences...) et des ateliers (musique, arts plastiques, théâtre...) sont proposés régulièrement.

Espace culturel / 60 Bd Vauban à Lille – 03 20 13 47 47 / culture@univ-catholique.fr

Agenda culturel : www.univ-catholille.fr/culture/manifestations-culturelles.asp

SANTE / SOCIAL

La Maison de l'Etudiant et le Centre Polyvalent de Santé Universitaire (CPSU) permettent aux étudiants de bénéficier de consultations de médecine générale, soutien psychologique, permanence d'une assistante sociale (Madame Jeanne DEFRANCE - 03 28 04 02 47 - as.cpsu@orange.fr). Le CPSU a également un rôle préventif : dépistage du SIDA, lutte contre le tabac...

Maison de l'étudiant : 03 28 04 02 40

cpsu@wanadoo.fr

<https://cpsu.docvitae.fr>

ACCUEIL HANDICAP

La mission accueil handicap a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des personnes et étudiants en situation de handicap au sein de l'Université.

Pour tout renseignement : mah@univ-catholille.fr

Jobs étudiants : www.all-lacatho.fr/fr/content/60-jobaviz

Aumônerie des étudiants www.facebook.com/AumonerieUniversiteCatholiqueDeLille

Agoraé

L'Agoraé est une épicerie solidaire au cœur de l'université catholique, les étudiants peuvent en bénéficier sous conditions.

07 60 86 60 26 - agorae@fede-lille.com